

Ensemble à Coignières



Rénovation du terrain
de football synthétique
et création d'une
halle multisports

Une offre sportive renforcée



4

En Ville

- > 11^e Journée de Recrutement :
Rendez-vous phare de l'emploi
- > Des aînés aux petits soins
- > Vos prochains rendez-vous et sorties

10

Travaux

- > Les derniers chantiers en Ville
- > Focus sur le Football Club

14

Du côté des jeunes

- > Une rentrée scolaire marquée par deux changements de direction
- > Découvrez la nouvelle attraction du Centre de Loisirs

20

Finances

- > Un budget maîtrisé qui construit l'avenir

23

Zoom

- > La Division Administrative de la Mairie à la loupe

26

Perspectives

- > Intercommunalité et prolongement de l'A12 :
Deux dossiers d'actualité

28

Vu à Coignières

- > Les derniers événements en images

31

Télex

- > Les infos en bref
- > Bienvenue aux nouveaux commerçants
- > Les décisions municipales majeures
- > Le Carnet des Coigniériens

Directeur de la Publication : Henri Pailleux

Directrice-adjointe : Josyane Gorgibus

Rédaction et photos : Service Communication

Maquette et impression : Moutiers Impressions

Dépôt Légal : Novembre 2013

www.coignieres.fr



Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, la page de cet éditorial restera blanche, en conformité avec la stricte réglementation en matière de communication préélectorale... Elections municipales obligent !

***Avec mes sentiments dévoués,
Le Maire
Henri Pailleux***



11^e Journée de Recrutement Mobilisation en f

La 11^e Journée de Recrutement se déroulera jeudi 21 novembre dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry. Chaque année, plus de 80 contrats d'embauche sont signés dans le cadre de cette opération initiée par la Municipalité, en collaboration avec les recruteurs locaux et les partenaires institutionnels. Les candidats sont attendus de 9h30 à 17h.

Les recruteurs vous reçoivent en direct

Entièrement dédiée à l'emploi, la Journée de Recrutement s'adresse aux candidats à la recherche d'un poste, tout juste diplômés, ou en quête de reconversion professionnelle.

Les postulants auront l'opportunité de rencontrer en direct plusieurs employeurs potentiels, optimisant ainsi le processus de recrutement, dans de nombreux secteurs d'activités : commerce, services aux entreprises et aux particuliers, restauration, automobile, informatique, sécurité, transports...

Des conseils et une orientation personnalisés

Les candidats seront accueillis par le maire-adjoint en charge de l'emploi, Jean-Pierre Sevestre, et le personnel du service Economie et Emploi de la Ville.

Invités à se munir de leur CV, les visiteurs pourront par ailleurs bénéficier des conseils des professionnels et experts présents sur place, dont Pôle Emploi et la Mission Locale, afin de valoriser leur profil et leurs compétences.

Enfin, les entreprises se mobiliseront pour proposer des entretiens d'embauche, tout au long de la journée.



aveur de l'emploi

La Journée de Recrutement, qui constitue l'un des dispositifs phares de la politique de l'emploi menée par la Ville, est ouverte à tous.

Bon à savoir : Afin de répondre à la forte affluence de visiteurs et étendre la capacité de stationnement

des véhicules, un parking de délestage sera mis à disposition à la Gare SNCF de Coignières (5 minutes à pied).

Contact : Service municipal Economie et Emploi
01 30 13 17 66 - emploi@coignieres.fr



5 conseils pour optimiser vos entretiens

1 - Définissez votre projet professionnel

En tenant compte de vos acquis, connaissances et expériences, déterminez précisément vos aspirations et vos souhaits : secteur et type d'activité, métier recherché...

2 - Valorisez votre parcours

Dressez la liste de vos atouts et points forts : études, formations, stages, expériences professionnelles et/ou associatives, compétences, qualités personnelles... l'objectif étant de mettre ces points forts en adéquation avec votre projet professionnel.

Parallèlement, munissez-vous d'une dizaine d'exemplaires de votre CV, fraîchement actualisé, que vous pourrez remettre aux recruteurs rencontrés.

3 - Fixez-vous un objectif

Définissez précisément l'objectif de votre venue : recherchez-vous un emploi précis, un stage, une formation en alternance, des renseignements sur un métier ou un secteur d'activité... ? Ceci vous garantira une visite profitable.

4 - Anticipez et préparez vos entretiens

Pour renforcer votre pertinence face aux recruteurs, préparez vos entretiens en simulant, par exemple face à des proches ou des amis, la présentation orale de votre

candidature. La durée des entretiens étant relativement courte, ayez présent à l'esprit un argumentaire qui synthétise en quelques minutes votre parcours, vos projets et vos motivations.

Le jour du forum, soignez votre tenue vestimentaire, tout en restant naturel, souriant et dynamique. Dans certains secteurs ou métiers, le port du costume-cravate ou du tailleur sont de rigueur : la connaissance de ces codes sera appréciée des recruteurs.

Enfin, n'hésitez pas à vous informer en amont sur les entreprises présentes (métiers, implantations, effectifs...) : elles seront sensibles à l'intérêt et à la motivation que vous démontrez pour les intégrer.

5 - Agissez avec priorité

Dès votre arrivée, privilégiez en priorité les stands qui vous intéressent.

Notez les informations échangées (contacts, RDV éventuels, actions futures à mener...) et conservez les cartes de visite collectées pour relancer vos interlocuteurs.

Au bout de dix jours, il sera judicieux de rappeler ces contacts pour savoir si votre candidature a été retenue et pour proposer un entretien plus approfondi.



Cellule Emploi

Un service ouvert à tous en Mairie

La Ville et sa Cellule Emploi collaborent avec Pôle Emploi, mais également d'autres partenaires institutionnels, pour favoriser l'accès à l'emploi des Coigniériens.

Partenaire direct des entreprises et commerçants de la Ville, la Cellule Emploi assure l'interface entre les Coigniériens demandeurs d'emploi et les entrepreneurs à la recherche de personnel, dans des secteurs variés : commerce et distribution - comptabilité, gestion et finance - secrétariat et bureautique - restauration - santé et social - bâtiment et travaux publics - logistique et transport...

Les offres sont consultables sur le site de la ville : www.coignieres.fr / rubrique Emploi et Formation / Marché de l'emploi.

Plusieurs outils sont par ailleurs mis à disposition du public : petites annonces des journaux nationaux, locaux et de la presse spécialisée ; documentation variée sur les métiers, les secteurs d'activité... ; trois ordinateurs permettant

la rédaction de CV et lettres de motivation avec accès Internet ; prise en charge de l'affranchissement des dossiers de candidature.

Les entretiens personnalisés s'effectuent sur rendez-vous auprès de la responsable de la structure, Dominique Lacrux, qui apporte une aide et des conseils adaptés dans la recherche d'emploi, la rédaction des CV et lettres de motivation, ou encore l'orientation vers les organismes de formation.

La Cellule Emploi est ouverte tous les jours de la semaine, à l'exception du vendredi :
lundi et mardi de 13h45 à 17h
mercredi de 14h à 19h30
jeudi de 9h à 11h30 et de 13h45 à 17h.
Contact : 01 30 13 17 66 - emploi@coignieres.fr



Seniors Joli programme !

Le Banquet des Retraités, premier rendez-vous festif qui jalonne le planning des aînés, est l'occasion pour le premier magistrat de dévoiler le programme des animations et sorties qui leur est tout spécialement concocté. Le leitmotiv ? Favoriser les rencontres, les contacts, les échanges, afin de créer entre les résidents des relations amicales et conviviales.

Des sorties, des rencontres et des voyages

Les Salons Antoine de Saint-Exupéry étaient bondés ce samedi 12 octobre : 240 retraités étaient accueillis pour le traditionnel banquet gastronomique, animé par un orchestre professionnel, sur le thème des régions françaises.

Le Maire Henri Pailleux et l'élue en charge des affaires sociales, Dominique Cathelin, ont énuméré les prochains rendez-vous appelés à les réunir dans la bonne humeur, avec la kermesse de la Résidence des Personnes Âgées "Les Moissonneurs" et son déjeuner choucroute, le 17 novembre.

Les fêtes de fin d'année entraîneront ensuite les Coignériens à l'hippodrome de Vincennes, pour un dîner-spectacle sur l'art équestre, le 5 décembre.

Un bon d'achat de Noël, à valoir auprès des enseignes partenaires de l'opération, sera par ailleurs offert à tous.

Au printemps, la Ville de Lyon sera la destination d'une escapade touristique et gastronomique de trois jours, organisée en deux sessions :

les 26-27-28 mai et 11-12-13 juin 2014.

Toujours au chapitre des voyages, les cinquantenaires auront l'opportunité, au mois de juin, de voguer sur les eaux fluviales du Douro, entre l'Espagne et le Portugal, au gré d'une croisière qui les transportera à Porto, Regua, Braga, Salamanque ou encore Vega de Teron.

Des activités et des loisirs en Ville

Enfin, au nombre des loisirs proposés sur la commune, les après-midis dansants, organisés chaque mois dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry, sont toujours autant prisés des aînés ; tout comme l'offre associative qui permet à chacun de s'épanouir dans une ou plusieurs des multiples activités sportives, culturelles et caritatives animées par les bénévoles et membres des clubs, qu'il s'agisse de peinture, sculpture, modélisme, musique, parapente, tennis, badminton, théâtre, gymnastique, pêche, randonnée pédestre, tir à l'arc, volley, basket, yoga, course à pied, sport de combat, moto, football, jardinage, ou encore jeux de société.





Loisirs et sorties

Vos prochains rendez-vous...

Spectacles, concerts, manifestations, expositions... Voici le meilleur des événements à ne pas manquer !



Dimanche 24/11 - 17h

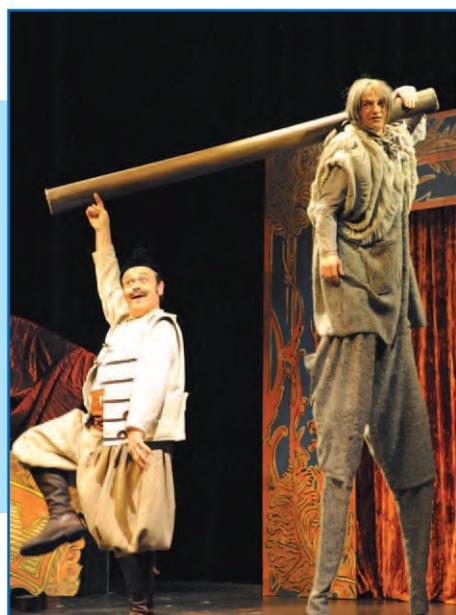
Savourez le concert dédié à la musique romantique du 19^e siècle, en présence de la harpiste Isabelle Lagors et de l'organiste Christian Ott, à l'Eglise Saint-Germain. Organisé par Les Amis de l'Orgue de Coignières, ce rendez-vous musical est ouvert à tous, avec une libre participation.

<http://orgue.coignieres.free.fr>

Jeudi 28/11 - De 15h à 18h30

Venez évoluer sur le dancefloor des Salons Antoine de Saint-Exupéry, lors du prochain après-midi dansant animé par un orchestre professionnel. Valse, tango, rock, slow, salsa..., ce rendez-vous mensuel est ouvert aux danseuses et danseurs de tous niveaux.

Entrée : 14 €, incluant une boisson chaude ou fraîche



Samedi 7/12 - 17h

Accompagnez vos enfants au Théâtre Alphonse Daudet pour plonger avec bonheur dans l'univers magique et féérique du spectacle « Cabaret Grimm », qui revisite les plus célèbres contes. A partir de 5 ans.

www.theatrealphonsedaudet.fr - 01 30 62 36 00

Tarif unique : 5,50 €

Mardi 3/12 - 20h45

Réservez vos places au Théâtre Alphonse Daudet pour assister au spectacle « Christoffa » avec les danseurs de la Compagnie Ando Danse, sous la direction chorégraphique de Davy Brun.

www.theatrealphonsedaudet.fr - 01 30 62 36 00

Entrée : 19,50 € (tarif normal), 16,50 € (tarif réduit), 8,50 € (-18 ans)



Mardi 17/12 - 20h45

Applaudissez le spectacle de jazz « Cotton Club Show » qui fait swinguer musiciens, chanteur et claquetteurs talentueux, sous la direction de Claude Tissendier et Fabien Ruiz, sur la scène du Théâtre Alphonse Daudet.

www.theatrealphonsedaudet.fr - 01 30 62 36 00

Entrée : 19,50 € (tarif normal), 16,50 € (tarif réduit), 8,50 € (-18 ans)

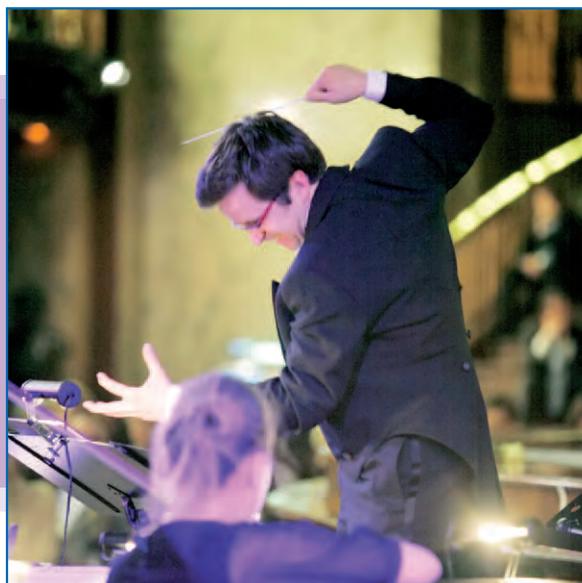


Mardi 14/01/2014 - 20h45

Entamez la nouvelle année en musique ! Le Théâtre Alphonse Daudet accueille le pianiste Thomas Jarry et les treize musiciens de l'Ensemble Bonsaï Symphonie pour rendre hommage avec passion, sensibilité et poésie, à l'une des œuvres de Frédéric Chopin : « Deux concertos pour piano et orchestre ». Un régal.

www.theatrealphonsedaudet.fr

01 30 62 36 00 - Entrée : 19,50 € (tarif normal), 16,50 € (tarif réduit), 8,50 € (-18 ans)



Mardi 21/01/2014 - 18h

Emerveillez-vous devant le ravissant spectacle de marionnettes « Le Camion fantôme », qui enchantera les tout-petits, dès 3 ans, mais aussi leurs parents. Le Théâtre Alphonse Daudet vous attend nombreux.

www.theatrealphonsedaudet.fr

01 30 62 36 00 - Tarif unique : 5,50 €



Travaux Améliorer votre quotidien

Destinés à améliorer et renforcer les équipements publics, faciliter les déplacements, optimiser les services, embellir les espaces verts... : nombre de travaux sont menés aux quatre coins de la Ville. Voici les dernières opérations majeures qui ont été réalisées ou sont programmées.

A la une : Réfection du terrain de football synthétique

Chaussez vos crampons... Le terrain de football en gazon synthétique a fait peau neuve ! Pour le plus grand plaisir des footballeurs, la surface de jeu synthétique du terrain est de toute dernière génération, avec une moquette composée de granulats de caoutchouc.

L'installation a reçu l'homologation officielle de la Ligue Paris/Ile-de-France de la Fédération Française de Football, qui assure la conformité à la réglementation et aux normes françaises et européennes en vigueur.

Mais, ce n'est pas tout : les six paires de buts, les abris dédiés aux joueurs, les grillages et pare-balls ont été remplacés, tandis qu'un abri pour les juges et des poteaux de corners ont été installés.

L'équipement a été inauguré par la Municipalité le 9 novembre, en association avec la nouvelle halle multisports du Gymnase du Moulin à Vent.



Rejoignez le Football Club de Coignières !



Amateurs de ballon rond, le Football Club de Coignières accueille les joueurs et joueuses, dès l'âge de 5 ans. Créé en 1997, le club fait montre d'une grande vitalité et compte aujourd'hui plus de 130 licenciés de tous âges, répartis dans les différentes catégories : débutants-poussins et benjamins, jeunes, seniors, vétérans, super vétérans..., auxquelles s'ajoute une Ecole de Football, dédiée aux 6-10 ans, dont le niveau est unanimement salué.

Les footballeurs évoluent au sein des infrastructures municipales, entretenues par les services communaux : terrain de football en gazon synthétique fraîchement rénové, doté de tribunes-vestiaires d'une capacité de 200 places à l'Espace Alphonse Daudet, et terrain de football stabilisé de 6.825 m² au stade du Moulin à Vent.

Présidé par Mohamed Djerdoubi, le club est animé par son directeur sportif Karim Seddar et cinq éducateurs diplômés d'Etat, qui poursuivent l'ambition de voir grandir le club, tant sur le plan quantitatif et qualitatif.

Ensemble, ils sont attachés à promouvoir les valeurs prônées par la pratique du sport collectif, que sont l'assiduité, la persévérance, la tolérance et le respect des partenaires de jeu, auxquelles s'ajoute une sensibilisation en matière de santé sur l'hygiène alimentaire, mais aussi de prévention sur la violence, la drogue et l'alcool.

Tout au long de la saison, le club impulse une ambiance positive et conviviale en interne, en partenariat avec les nombreux bénévoles et parents qui s'impliquent au quotidien et contribuent à créer un esprit de famille.

C'est ainsi que le FCC participe à l'organisation de festivités sur la ville et d'actions événementielles en lien avec ses missions : stages sportifs et ateliers pendant

les vacances scolaires, animations et rencontres pendant des opérations solidaires, telles que le *Téléthon*, soirées en direction des parents, bénévoles et éducateurs sportifs, etc...

Aujourd'hui, le Football Club de Coignières souhaiterait renforcer la présence des joueuses sur son terrain de jeu, pour une pratique de loisir ou de compétition... Sportives féminines, l'appel est lancé !

Renseignements et informations complémentaires :

06 68 64 24 68

presidentfcc78@bbox.fr ou fcc78@bbox.fr

www.fcc78.footeo.com





Une nouvelle halle multisports



A vos marques ! Les sportifs peuvent dorénavant évoluer à loisir dans la nouvelle salle multisports qui jouxte le Gymnase du Moulin à Vent. D'une superficie de 1.255 m², ce nouvel équipement, qui bénéficie d'une très agréable luminosité, est doté de vestiaires et d'un système de chauffage radiant particulièrement efficace et économe. L'accès à la halle s'effectue grâce à une coursive reliée au gymnase, qui protège des intempéries en créant un espace intermédiaire.



A l'extérieur, 55 places de parking supplémentaires viennent conforter l'offre de stationnement, et 37 arbres ont été plantés pour améliorer l'aspect environnemental. Dans le cadre de cette extension, le dojo et la grande salle du gymnase sont pourvus d'un chauffage entièrement neuf.

Enfin, le Gymnase du Moulin à Vent bénéficiera d'une cure de jouvence, qui est planifiée en début d'année 2014.



Travaux de voirie

La rue de Neauphle-le-Château accueille 16 nouvelles places de stationnement au niveau du parking attenant au centre commercial « Le Village », avec une mise aux normes des traversées piétons.

Une chicane a été installée rue de la Prévenderie, tandis que deux passages piétons ont été créés rue de Neauphle, à l'angle de l'allée de la Vénérie et de la rue de l'Attelage. Enfin, les passages piétons situés sur l'avenue de Maurepas ont bénéficié d'une mise aux normes.

Aménagements au sein de l'Hôtel de Ville

Le bâtiment de l'ancienne Mairie a fait l'objet de plusieurs aménagements, dont la création d'un logement de gardiens et d'une salle de réunion en rez-de-chaussée, dédiée au personnel communal et aux élus.

Les bureaux, qui ont été conservés pour accueillir les services Finances et Communication, ont été rénovés pour partie ; l'achèvement de ces travaux de réfection interviendra en 2014.

Construction du centre médical

L'édification du nouveau pôle de santé se poursuit avec la réalisation des cloisonnements et la pose des revêtements intérieurs.

D'une superficie de 631 m², la construction mobilise des technologies en faveur du développement durable, avec la valorisation du bois.

Les réseaux d'électricité-plomberie-VRD sont en cours, ainsi que la mise en œuvre du chauffage par le sol. Les aménagements extérieurs vont prochainement être menés, avec la création de 26 places de parking et un aménagement paysager qui prévoit la plantation de 13 arbres, un engazonnement de plus de 500 m², auxquels s'ajouteront des cheminements piétons en enrobé rouge.

L'ouverture au public est attendue pour le printemps 2014, sous réserve d'imprévus climatiques.



Création d'un jardin public

Dans le cadre du concours départemental des Villes Fleuries, qui valorisait cette saison le créateur des jardins à la française, André Le Nôtre, l'équipe des espaces verts de la Ville a aménagé un jardin public, baptisé « Jardin du Clair de Lune ». Implanté rue de la Mairie, en rive de la sente du Clair de Lune, cet espace fleuri dispose d'un banc, qui invite à une agréable pause.



La crèche multi-accueil se dessine

La Ville procède actuellement à la consultation des entreprises pour la création de la crèche multi-accueil. Le futur pôle dédié à la petite enfance permettra d'accueillir 25 enfants sur une formule de garde modulable, parallèlement à l'offre d'accueil des tout-petits au sein du réseau des assistantes maternelles de la crèche familiale. Le démarrage du chantier est planifié pour le début d'année 2014.

La vidéosurveillance en projet

Une étude est actuellement menée sur l'installation future de caméras de vidéoprotection sur le territoire communal, avec un listing des lieux stratégiques qui seront prochainement équipés.

A noter

Parmi les divers travaux réalisés sur la commune, des détecteurs de fumées ont été installés dans chacun des appartements de la résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs », en relation avec l'accueil et le gardien de la structure.

Une campagne de réfection des peintures routières est programmée sur le territoire communal.

Enfin, le site de l'Espace Alphonse Daudet accueillera prochainement un vignoble clôturé.

Education

Rentrée studieuse pour 985 élèves et collégiens

Le 3 septembre, 542 élèves et 443 collégiens ont (re)pris le chemin de l'école en direction des trois établissements scolaires.

Cette rentrée est marquée par l'arrivée de deux nouveaux responsables à la tête des structures éducatives, mais aussi l'ouverture de deux classes supplémentaires. Petit concentré d'infos sur l'actualité de l'éducation coigniérienne !

Favoriser la réussite scolaire de chaque enfant

La rentrée scolaire est immanquablement un temps fort pour les enfants, les parents, les enseignants et les membres de la communauté éducative. C'est pourquoi la Ville accompagne l'ensemble de ces acteurs, tout au long de l'année, afin de garantir un environnement scolaire et périscolaire de choix.

Ce partenariat s'illustre à travers de nombreuses actions municipales :

- **Fourniture des affaires scolaires** à chacun des écoliers, pour favoriser l'égalité des chances,
- Etablissement d'un **barème de quotient familial** modulé selon les revenus des foyers, applicable aux services municipaux,
- Mise en place de **services d'accueil, de garderie et d'études surveillées**, pour harmoniser et concilier la vie familiale et professionnelle des parents,
- Offre d'une restauration scolaire variée et équilibrée, qui privilégie des produits frais issus de producteurs locaux, proposant un menu bio chaque semaine, en concertation avec une diététicienne,

- Instauration **d'activités sportives, culturelles et de loisirs sur le temps scolaire** : natation, équitation, classe d'environnement à la montagne, sorties, ateliers et animations artistiques en relation avec le Théâtre Alphonse Daudet...,
- Initiation et découverte de multiples activités sportives à travers **l'Ecole des Sports**, en partenariat avec les clubs et associations communaux,
- Attribution de **prix et récompenses** destinés à encourager la réussite des écoliers, collégiens et lycéens : calculatrice scientifique, dictionnaires français et anglais, bons d'achats, clé USB,
- Allocation de **bourses d'étude** sur critères de ressources,





- **Financement du permis de conduire**, à hauteur de 800 et 700 euros, pour encourager l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans,
- ou encore **programmation de loisirs et d'animations** au sein des structures d'accueil destinées aux enfants et ados pendant leur temps libre et congés.

Elaboration d'un projet éducatif territorial

A l'instar de nombreuses communes, la rentrée 2014 s'accompagnera de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires coigniériennes.

Le planning des enfants sera donc modifié, avec l'ajout d'une matinée supplémentaire, le mercredi, qui verra l'introduction de temps d'animations périscolaires couplés au programme d'apprentissage, répartis sur quatre jours et demi.

La Municipalité poursuit le travail de réflexion et d'échanges mené depuis plusieurs mois avec le service scolaire, les directeurs et professeurs des écoles, les parents d'élèves, les animateurs municipaux, les services culturels et sportifs de la ville, les associations et organismes institutionnels.

Le futur format de la semaine scolaire, qui intégrera un programme d'activités culturelles, artistiques et sportives, mobilisera les ressources communales, pour proposer aux enfants un parcours éducatif diversifié.

Ce projet éducatif territorial sera présenté aux conseils d'écoles, dans la perspective d'une validation par la Direction académique des services de l'Education nationale (DASEN), au mois de décembre.

Ca bouge dans les établissements

Deux changements de direction sont à noter à l'école maternelle Gabriel Bouvet et au collège de la Mare aux Saules, consécutifs au départ à la retraite de sa directrice Myriam Bouveret et à la mutation de sa principale Michèle Haumont.

Ces dernières ont été respectivement remplacées par Claire Depleuchin et Abdelaziz Chneguir.

La rentrée 2013-2014 en chiffres

Groupe scolaire Gabriel Bouvet > 335 élèves

5 classes maternelles - 139 élèves

8 classes élémentaires - 196 élèves

Ouverture d'une classe supplémentaire en section maternelle et section élémentaire

Groupe scolaire Marcel Pagnol > 207 élèves

3 classes maternelles - 89 élèves

5 classes élémentaires - 118 élèves

Les restaurants scolaires des deux groupes accueillent en moyenne **420 enfants** à l'heure du déjeuner

Collège de la Mare aux Saules > 443 élèves

18 classes de 6^e à 3^e

Le restaurant scolaire accueille chaque midi **350 collégiens**

Myriam Bouveret et Michèle Haumont



Au revoir...

Henri Pailleux, Marie-Armelle Hoyau, adjointe en charge des affaires scolaires et Eric Weil, inspecteur départemental de la circonscription d'Elancourt, ont rendu hommage à l'action et au dévouement de Michèle Haumont et Myriam Bouveret, lors d'une cérémonie dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry.

Après quatre années passées à la tête du collège de la Mare aux Saules, Michèle Haumont a rejoint la ville de Quiberon pour y exercer des fonctions identiques. Le premier magistrat a salué les initiatives remarquées de la principale : la création d'une classe pour enfants déficients cognitifs, d'une classe de 3^e expérimentale pour élèves en difficulté et d'une classe orchestre qui recueille un bel enthousiasme auprès des jeunes instrumentistes.

Directrice de l'école maternelle Gabriel Bouvet pendant seize ans, Mme Bouveret, savoure pour sa part une douce retraite, partageant son temps entre les voyages, la lecture, les spectacles et les nombreuses activités associatives et caritatives qu'elle mène sur la commune.

Et bienvenue



Le Collège de la Mare aux Saules accueille son nouveau Principal : **Abdelaziz Chneguir**. Docteur et maître de conférences à la Sorbonne, ancien Principal au Collège Grands-Champs de Poissy, M. Chneguir se voit confier l'encadrement et la gestion de 18 classes, aux côtés de 32 professeurs, 5 assistants d'éducation et une conseillère principale d'éducation.

Ravi de rejoindre l'établissement, M. Chneguir nourrit certains projets qui s'inscrivent dans la réussite de ses élèves, avec notamment l'instauration d'une continuation des pratiques pédagogiques entre l'école élémentaire et le collège, afin d'optimiser l'intégration des tout jeunes 6^e, la création d'ateliers champions en direction des bons élèves, l'ouverture du collège vers les partenaires institutionnels et les grandes écoles afin de valoriser la réussite scolaire et le dépassement de soi, ou encore la mise en



place de projets de classes en relation avec des thématiques culturelles, sportives et artistiques.

Anciennement professeur des écoles à Rambouillet, **Claire Depleuchin** est la nouvelle directrice de l'école maternelle Gabriel Bouvet, aux côtés de 5 enseignants. Avec un effectif de 139 enfants âgés de 3 à 5 ans, l'école a procédé à l'ouverture d'une 5^e classe, et a réorganisé en conséquence ses espaces et lieux de vie.

Donner l'envie d'apprendre, développer l'éveil et susciter la curiosité des enfants, est une des ambitions de Mme Depleuchin, qui souhaite offrir aux écoliers une large ouverture sur le monde, à travers notamment la découverte et la pratique d'activités artistiques, manuelles et d'expression corporelle... Une sensibilisation qui contribue à une immersion épanouissante et progressive des tout-petits au sein de l'univers scolaire.

Jeunes dès 16 ans

Recensement citoyen

Les jeunes filles et garçons de nationalité française sont appelés à se faire recenser entre la date de leurs 16 ans et jusqu'à la fin du 3^e mois suivant, au service des Affaires Générales de la Mairie.

Le recensement, qui s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou autre titre justifiant de la nationalité française) et du livret de famille, assure la délivrance d'une attestation de recensement, nécessaire pour toute présentation aux examens et concours publics, dont le permis de conduire, avant l'âge de 25 ans.

En outre, cette démarche donne lieu à une convocation ultérieure à la participation à la Journée Défense et Citoyenneté et permet l'inscription d'office sur les listes électorales qui prendra effet dès la majorité atteinte.

Service des Affaires Générales - 01 30 13 17 88
affaires.generales@coignieres.fr

18-25 ans

Roulez jeunesse !

66 Coigniériens de 18 à 25 ans ont bénéficié du dispositif Objectif Permis, depuis son instauration sur la Ville fin 2009. Futurs jeunes conducteurs, ce coup de pouce financier vous est tout spécialement dédié.

Une aide financière de 800 euros contre une action citoyenne menée sur la Ville : voilà le partenariat auquel nombre de Coigniériens, âgés de 18 à 25 ans, souscrivent avec enthousiasme. Les jeunes signataires s'engagent alors à effectuer une mission d'intérêt général en faveur d'une association sportive, caritative ou culturelle, d'une durée moyenne de 30 heures.

Sur le terrain, les jeunes participent à l'encadrement d'activités sportives, à l'accompagnement et au soutien scolaire d'écoliers, à l'animation d'activités ou au support logistique des structures associatives de la commune.

Au terme de leur mission, la Municipalité octroie une aide forfaitaire de 800 euros, qui permet le financement à hauteur de 50 % du permis de conduire.

Ce coup de pouce financier est complémentaire de la

Bourses d'étude

Inscriptions jusqu'au 29 novembre

La Ville de Coignières alloue des bourses d'étude scolaires en faveur de ses collégiens, lycéens et étudiants de l'enseignement supérieur.

Chaque année, plus de 50 jeunes Coigniériens bénéficient d'une bourse d'étude octroyée par la Municipalité, sur critères de revenus, dont le montant s'échelonne entre 159 € et 200 €.

Le retrait des dossiers d'inscription, pour l'année en cours, s'effectue auprès du service des affaires scolaires de la Mairie, jusqu'au 29 novembre.

Service des Affaires Scolaires - 01 30 13 17 76
scolaire@coignieres.fr

Ville de **COIGNIÈRES**
"Objectif Permis"

18-25 ans

Pour faciliter l'ACCÈS à l'EMPLOI et à la FORMATION, la Ville aide au financement à hauteur de 50%* et 80%* du **PERMIS DE CONDUIRE** de ses jeunes Coigniériens, âgés de 18 à 25 ans révolus, en contrepartie d'une **action citoyenne**

(*) selon un coût moyen du permis de conduire estimé à 1.500 €.

bourse départementale *Permis d'agir*, d'un montant de 500 euros accordée par le Conseil Général des Yvelines sur critères de revenus, à laquelle la Ville de Coignières ajoute une aide supplémentaire de 700 euros, soit une enveloppe totale de 1.200 euros.

Les jeunes Coigniériens peuvent retirer leur dossier d'inscription à l'accueil de la Mairie ou sur le site de la Ville : www.coignieres.fr / rubrique **La Jeunesse**.

Un rendez-vous individuel permet ensuite de définir une mission en adéquation avec les aspirations et les compétences de chacun des participants.

Contact : Sandrine Suzanne - 01 30 13 17 67
communication.pao@coignieres.fr



Centre de Loisirs Pépinière de jardiniers en herbe

Depuis quelques mois, une nouvelle attraction suscite le plus grand intérêt des jeunes occupants du Centre de Loisirs La Farandole : son jardin potager. Cet espace dédié à la culture de légumes a vu le jour sous l'impulsion de l'enseigne Castorama de Coignières, qui a fait preuve d'un investissement humain et matériel conséquent, afin de permettre aux enfants de s'adonner aux joies du jardinage. Un grand bravo !

Depuis plusieurs années, la chaîne de magasins Castorama s'investit dans les initiatives solidaires locales. Une démarche originale qui repose sur un transfert de compétence et de savoir-faire avec les partenaires locaux, à travers l'implication de son personnel notamment.

C'est ainsi qu'au mois de janvier dernier, **Zadig Zabar, directeur du magasin Castorama de Coignières**, a proposé à la Municipalité de s'associer pour développer ensemble un projet d'ordre sociétal en relation avec l'environnement. Proposition à laquelle cette dernière a répondu avec grand intérêt.

Un potager diversifié pour jeunes jardiniers avisés

Le Centre de Loisirs et son nouveau bâtiment, inauguré en février dernier, étaient dès lors tout désignés pour accueillir ce projet. C'est donc avec un plaisir certain que les enfants ont cédé une parcelle de leur terrain de jeu, pour voir éclore le jardin potager tant attendu.

En concertation avec la Directrice de la structure, Estelle



Janssens, les collaborateurs de Castorama ont, dès le printemps dernier, investi les lieux pour installer les bacs à légumes et construire un cabanon en bois, destiné au rangement du matériel.

Récupérateur d'eau de pluie, abris de jardin, composteur, grands bacs surélevés, sacs de terreau, outils de jardinage



(griffes, plantoirs, arrosoirs, gants...), plants et graines : l'enseigne a fourni la totalité du matériel pour permettre aux petits Coigniériens de s'initier au jardinage. Mais surtout, à chacune de leurs visites, les professionnels ont partagé leur savoir-faire et transmis leurs connaissances aux apprentis jardiniers, enthousiastes à l'idée de planter, cultiver et récolter leurs propres légumes.

Une récolte abondante et savoureuse

Et les conseils prodigués par les employés de Castorama ont rapidement porté leurs fruits, puisque cette première récolte s'est révélée des plus prometteuses. Radis, courgettes, brocolis, tomates, carottes, potirons, choux rouges, herbes aromatiques et salades ont poussé en abondance sous les mains des petits planteurs. La récolte fut si bonne que les jardiniers en herbe ont même rapporté fièrement une partie de leur production à la maison !

Mais surtout, après plusieurs semaines d'attente et de soins, tous étaient impatients de savourer leur récolte. Une dégustation qui fut des plus concluantes, puisque les enfants ont véritablement apprécié le goût authentique des légumes.

Et tous sont unanimes : « leurs » légumes sont indiscutable-

ment bien meilleurs que ceux habituellement consommés ! Sans surprise, la création de ce potager et la mise en place de cette nouvelle activité sont donc un véritable succès. Élus, parents, enfants, animateurs et responsables du Centre saluent le caractère inédit et pédagogique de cette démarche, ainsi que la qualité de l'investissement des équipes de **Castorama**.

Ce partenariat entre la Ville et l'enseigne de bricolage, qui a permis de rapprocher le secteur de l'enfance et le monde professionnel coigniérien, pourrait ainsi ouvrir la voie à d'autres projets et collaborations.

Après le potager, place au verger !

Enfin, les services techniques de la commune ne sont pas en reste non plus, puisqu'ils ont planté sur le site divers arbres et arbustes fruitiers, parmi lesquels des mirabelliers, cerisiers, framboisiers, cassissiers, groseilliers et pas moins de sept variétés de pommiers, afin de permettre aux jeunes jardiniers de diversifier leur récolte.

Un verger dont les enfants vont prendre grand soin et surveiller la pousse en attendant l'heure de la cueillette.



Un budget maîtrisé qui construit l'avenir



Extension et rénovation du
Gymnase du Moulin à Vent

MAITRE D'OUVRAGE

Maire de Coignières : T: 01 20 41 17 27
Maire de Ville : T: 01 38 61 61 00
CS (CAV) :

20011 COIGNIERES CEDEX

S.I.S

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

01 20 41 17 27

01 38 61 61 00

Voté en avril dernier par le Conseil Municipal, le budget primitif 2013 se caractérise par :

- Une baisse de la fiscalité de 10 % ;
- Une baisse des prestations scolaires de 10 % ;
- La poursuite et l'aboutissement des grands programmes d'investissement sur la Ville ;
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche d'économies pour financer toutes les mesures décidées ;
- Un recours limité à l'endettement ;
- Le maintien de services de qualité en direction des usagers.

A l'instar de l'ensemble des collectivités, l'élaboration du budget communal s'est déroulée dans un climat d'austérité, en raison du gel des dotations de l'Etat pour 2013, et l'annonce de leur baisse en 2014. La situation financière est également marquée par la montée en puissance de deux fonds de péréquation, en Ile-de-France et au niveau national, système de solidarité qui consiste à reverser aux collectivités dites « défavorisées » une part des ressources prélevées auprès des communes favorisées, dont Coignières fait partie, représentant un prélèvement à hauteur de 923.000 euros pour la Ville.

Des recettes de fonctionnement en diminution

■ Une baisse de la fiscalité de 10 %

Lors du vote du budget 2013, le Conseil Municipal a validé la baisse de 10 % de la fiscalité locale. Celle-ci porte sur 3 taxes :

→ La Taxe d'habitation

Tous les habitants domiciliés sur la commune doivent

s'acquitter de cette taxe, calculée sur la valeur locative de leur habitation et sur la base de la composition du foyer fiscal.

→ La Taxe foncière

Seuls les propriétaires, particuliers et entreprises, domiciliés sur la commune doivent s'acquitter de cet impôt.

→ La Contribution foncière des entreprises (CFE)

Cette taxe constitue l'une des deux composantes de l'ancienne Taxe Professionnelle, remplacée depuis le 1^{er} janvier 2010 par la Contribution Economique Territoriale (CET). La CFE est calculée sur la valeur locative des biens immobiliers passibles de la taxe foncière, et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité.

Chaque année, l'Etat réévalue les bases sur lesquelles ces impôts sont calculés. Cette réévaluation s'est élevée à + 1,8 % pour l'année 2013. Cette hausse explique la raison pour laquelle, à la lecture de l'avis d'imposition reçu par les administrés au mois de septembre, la baisse de 10 % décidée par la municipalité apparaît, au final, moindre.

Pour autant, les taux des trois taxes locales 2013 demeurent inférieurs de près de 10 % à ceux qu'ils étaient en 1984.

Taxes locales de Coignières	Taux 1984(*)	Taux 2012	Taux 2013
Taxe Habitation	14,23	14,26	12,83
Foncier Bâti	10,08	10,12	9,11
Foncier non Bâti	64,05	64,30	57,87
CFE	18,19	18,24	16,42

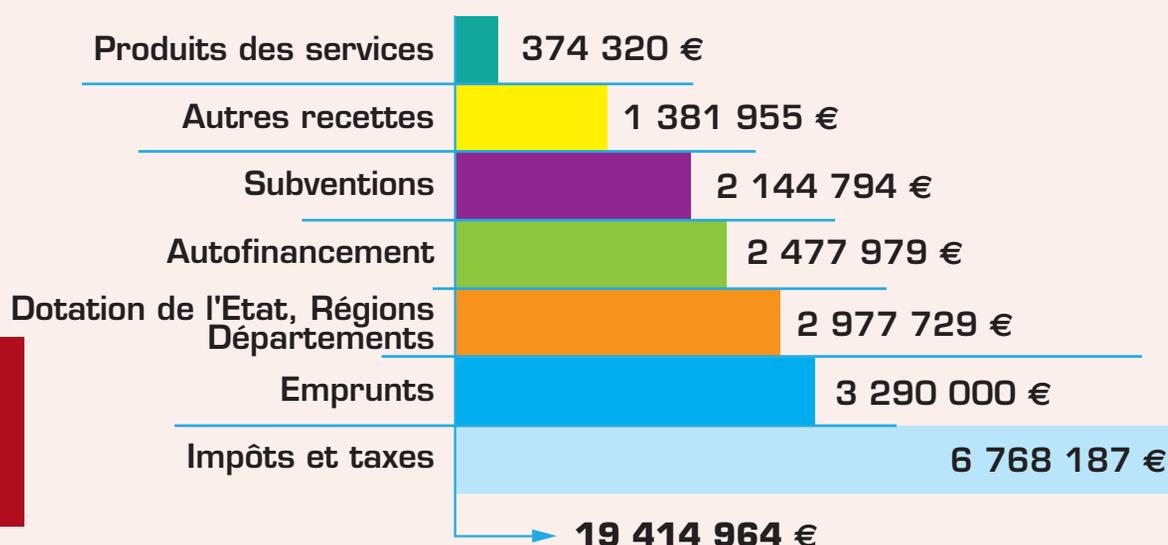
(*) Date de sortie de la Ville de Coignières du périmètre de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

■ Une baisse de la tarification des services scolaires et périscolaires de 10 %

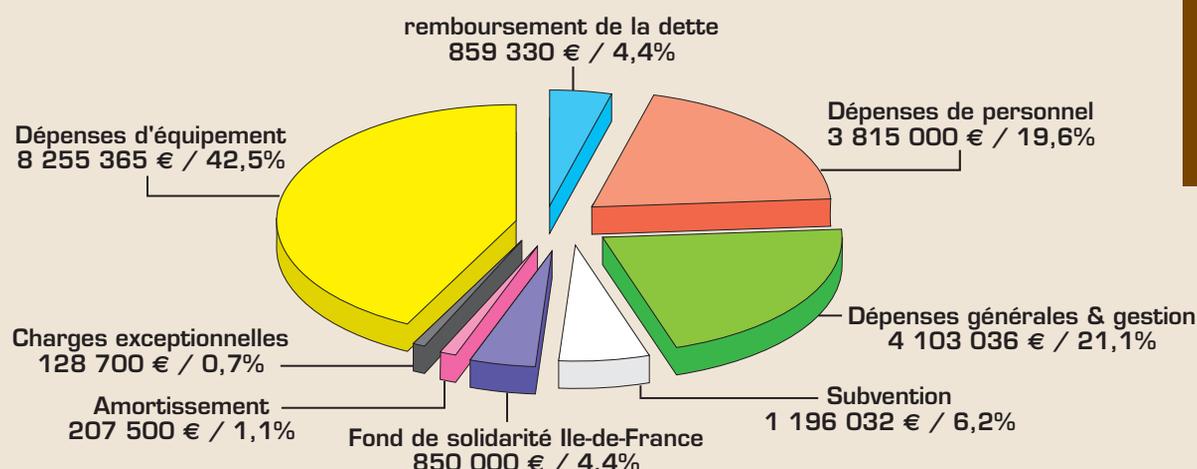
Après une hausse de + 2,3 % des tarifs de la restauration, des garderies et études au 1^{er} janvier 2013, il a été décidé une baisse de ces prestations de 10 %, effective au 1^{er} septembre, à laquelle s'ajoute une diminution des tarifs de la classe de neige de 10 %.

L'ensemble de ces 2 mesures entraînent une baisse de 475.000 € des recettes de la commune, qui se montent pour le budget 2013 à **19.414.964 €**.

RECETTES BUDGET 2013



Des dépenses ciblées et prioritaires



DÉPENSES BUDGET 2013



■ Une réduction des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées pour **10.459.598 €** au budget 2013, soit légèrement en deçà du budget 2012, malgré la hausse de l'inflation sur un an, et l'accroissement incontournable de certaines dépenses

telles que les frais de personnel qui augmentent avec l'ancienneté des agents communaux. Aussi, après plusieurs années de saine gestion visant à contenir le niveau des dépenses de fonctionnement, un effort particulier a été demandé cette année aux services dans l'élaboration de leur budget 2013, afin de réduire au minimum de 2 % leurs dépenses par rapport au budget de l'année précédente.

Pour autant, le montant des subventions versées aux associations reste stable.

SERVICES et DIVISIONS	BP 2013 Fonctionnement*	Par Habitant	%
CULTURE	837 230 €	184 €	8,17 %
JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	580 165 €	127 €	5,66 %
SCOLAIRE	1 224 196 €	268 €	11,94 %
ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS VOIRIE BATIMENTS	2 369 375 €	519 €	23,11 %
SOCIAL ET AIDE A LA FAMILLE	1 262 380 €	277 €	12,31 %
CHARGE DE LA DETTE	159 330 €	35 €	1,55 %
FONDS DE SOLIDARITE	850 000 €	186 €	8,29 %
SECURITE ET ECONOMIE LOCALE	619 746 €	136 €	6,05 %
SERVICES GENERAUX	2 192 676 €	481 €	21,39 %
DIVERS	157 000 €	34 €	1,53 %
	10 252 098 €	2 248 €	100 %

*Hors amortissements

Des investissements qui préparent l'avenir

		BP 2013
1	Extension et réhabilitation de la mairie (solde)	1 440 032 €
2	Extension du gymnase	2 064 016 €
3	Réhabilitation du gymnase	50 000 €
4	Construction d'un nouveau centre médical	1 624 555 €
5	Création d'une crèche multi-accueil	723 286 €
6	Rénovation du centre de loisirs / seconde tranche (solde)	277 776 €
7	Rénovation du terrain de football synthétique	500 000 €
8	Réhabilitation de la Résidence des personnes âgées « Les Moissonneurs »	132 151 €
9	Réfection du grès cérame de l'Espace Alphonse Daudet	290 000 €
10	Travaux d'accessibilité sur voirie pour les personnes handicapées	160 000 €
	TOTAL	7 261 816 €

Le budget 2013 consacre 1.963 € par habitant pour les dépenses d'investissement, soit 8.955.366 €, dont 7.261.816 € pour les dix grands chantiers qui seront finalisés d'ici fin 2013, voire début 2014.

Après l'inauguration du nouvel hôtel de ville au mois de juin, une dernière phase de travaux est consacrée à la transformation des locaux de l'ancienne mairie.

Le coût final d'extension et de réhabilitation de la Mairie est estimé à 6 millions d'euros. Pour ce chantier, le Conseil Régional a octroyé une subvention de 1 million d'euros. Dans deux ans, l'Etat reversera à la Ville l'intégralité de la TVA acquittée sur cet investissement, soit près de 1 million d'euros, grâce au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Le coût final de cette opération s'élève donc à 4 millions d'euros.

Au nombre des derniers chantiers achevés, les travaux d'extension du Gymnase du Moulin à Vent et de rénova-

tion du terrain de football en gazon synthétique ont été inaugurés. Le coût final de ces deux investissements s'élève à 2.300.000 euros, auquel il convient de déduire une aide de 722.000 euros du Conseil Général des Yvelines.

Afin de faire face à cet ambitieux programme d'investissements, et notamment l'extension et la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, ainsi que la construction du nouveau Centre Médical, la commune a souscrit, en juillet 2011, un emprunt de 4.000.000 euros sur 25 ans. En raison de son excédent de trésorerie, le déblocage de la totalité de cet emprunt n'est intervenu qu'en juillet 2013.

Le dernier emprunt contracté par la Ville date de 2007 pour l'acquisition de la Résidence des Personnes Agées « Les Moissonneurs ». Son remboursement arrivera à son terme en 2019, date à laquelle la Ville ne sera plus redevable que d'un seul emprunt.



La Division Administrative

Des agents à votre écoute, au quotidien

Servir et accompagner les citoyens dans leurs démarches au quotidien est la mission première des services municipaux de la Ville.

Au sein de la Mairie, l'accueil du public, le service scolaire et le service des affaires générales sont assurés par un personnel dévoué et compétent qui intervient directement auprès des Coigniériens.

A l'écoute de la population et soucieux de répondre au mieux à ses attentes et à ses besoins, ces services sont regroupés au sein de la Division Administrative de la Mairie, qui gère parallèlement les ressources humaines de la collectivité, et dont la responsabilité est confiée à Christian Pélisset.

Gros plan.

Vous accueillir avec le sourire

Premier interlocuteur au sein de la Mairie, le service Accueil a pour mission d'accueillir, informer et orienter individuellement les usagers dans leurs démarches et

demandes de renseignements concernant la vie municipale et les services de la Ville.

Dès l'entrée dans le hall de la Mairie, le public est accueilli par des agents présents en permanence ou en rotation,



Manchon et Pascale Praddaude, met en œuvre la politique éducative de la Ville, en étroite concertation avec le personnel enseignant.

Parallèlement à l'accueil du public en Mairie, le service assure au quotidien le fonctionnement des quatre écoles maternelles et élémentaires de la commune : entretien des bâtiments, ventilation et maintenance du mobilier, des équipements, des fournitures scolaires et du matériel éducatif, gestion du budget alloué par la Ville et de la facturation des fournisseurs.

Le service coordonne et gère les temps d'accueil périscolaires et garantit le fonctionnement des restaurants scolaires, en relation journalière avec le prestataire et le personnel encadrant. Chaque jour, il veille à la qualité des 420 repas qui sont servis en moyenne aux demi-pensionnaires, sous le contrôle d'une diététicienne, mais aussi au respect des règles d'hygiène applicables à la restauration collective.

Le service des Affaires Scolaires prend également en charge l'organisation des activités périscolaires proposées par cycles, en concertation avec les enseignants : cours de natation, séances d'équitation et classe de neige dans les Hautes-Alpes.

Au nombre de ses activités récurrentes, le service assure les inscriptions des élèves au sein des établissements scolaires, le suivi de la fréquentation des services de restauration, de garderie et d'études surveillées, la facturation des services périscolaires, l'allocation des bourses d'études en faveur des collégiens et étudiants, sans oublier l'application modulable du quotient familial à chacun des foyers.

Enfin, le personnel assure la gestion de la carte scolaire (effectifs, ouvertures et fermetures de classes) en collaboration avec la commission scolaire, les associations de parents d'élèves et les responsables éducatifs et enseignants.



du lundi au vendredi : **Maryvonne Baudouin, Jocelyne Derouet, Caroline Laisne et Maud Guinoiseau.**

Outre la gestion du standard téléphonique, le personnel renseigne les visiteurs et les dirige vers les services et les équipements sollicités, réceptionne les demandes et dossiers administratifs en lien avec les services municipaux, enregistre et diffuse le courrier réceptionné, actualise l'affichage réglementaire, assure un travail de secrétariat, remet les pochettes d'information aux nouveaux arrivants, les documents et brochures d'information à disposition du public ou encore les sacs poubelles aux résidents, gère le planning de rendez-vous pour les permanences juridiques, etc...

Disponibilité, efficacité et courtoisie sont indéniablement les maître-mots qui caractérisent l'accueil qui est réservé chaque jour aux citoyens.

Le service des Affaires Scolaires : Premier partenaire des 3-11 ans

Structure municipale incontournable des parents, le service des Affaires Scolaires de Coignières, géré par **Corinne**

Le service des Affaires Générales : Des compétences réglementaires pointues

Le service des Affaires Générales assure les formalités qui rythment la vie des Coignériens : naissance, mariage, décès,



recensement, élections, formalités administratives... En Mairie, **Laurence Olivier et Elisabeth Magne** sont chargées de la gestion de ces dossiers et actes réglementaires, qui exigent une connaissance approfondie des textes en vigueur.

L'activité du service se déploie autour de plusieurs axes, dont notamment : la gestion de l'état-civil des citoyens et la constitution des dossiers (naissances, mariages, décès, baptêmes civils, livrets de famille, délivrance des copies

Trois scrutins en perspective...

L'année 2014 sera marquée par trois scrutins électoraux : **les élections municipales et les élections des conseillers communautaires** (organe délibérant des communautés de communes effectives au 1^{er} janvier 2014), les dimanches 23 et 30 mars.

Lors des élections municipales, les électeurs désigneront sur le même bulletin de vote les élus au conseil municipal et les élus aux structures intercommunales. L'élection se fera par « fléchage » : le bulletin de vote comprendra deux listes, une pour les candidats au conseil municipal, une pour les candidats aux sièges de conseillers communautaires.

Ces deux scrutins seront suivis **des élections européennes**, le dimanche 25 mai.

Toute demande d'inscription ou de modification sur les listes électorales doit être impérativement signalée en mairie avant le 31 décembre, sur présentation de la carte d'identité ou passeport en cours de validité, et d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, avis d'imposition, facture d'eau ou électricité).

Les électeurs ayant changé de domicile sur la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse en mairie. Enfin, Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales, afin de participer aux prochains scrutins.

Contact : Laurence Olivier – 01 30 13 17 88
affaires.generales@coignieres.fr

et extraits d'actes...), la gestion des cartes nationales d'identité, des attestations d'accueil, des ouvertures de débits de boisson sur la commune, la délivrance des autorisations et certificats divers, la gestion des listes électorales (inscriptions, radiations, changements d'adresse) et l'organisation des scrutins sur le territoire communal, la gestion administrative des cimetières (attribution des emplacements, rédaction des titres de concession, délivrance des autorisations post-mortem et des autorisations de travaux par les entreprises de pompes funèbres...) et du jardin du souvenir, le recensement de la population en collaboration avec l'INSEE, mais aussi le recensement citoyen des jeunes de 16 ans, ou encore la convocation des citoyens au jury d'assises annuel.

Le service du Personnel : Gestion et anticipation des ressources humaines sur la Ville

Christian Pélisset, Myriam Lebert et Caroline Laisne



Moins connu des Coigniériens, le service du Personnel est chargé de la mise en œuvre et de l'optimisation des ressources humaines sur la Ville.

Ces missions sont confiées à **Myriam Lebert et Caroline Laisne**, qui assurent la gestion des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières des 120 agents qui oeuvrent sur le territoire communal au service des usagers.

Au quotidien, et en lien avec les élus et la direction générale des services, le service assure la gestion administrative et statutaire du personnel (formations, congés, évolution des carrières, actualisation des dossiers individuels, absences maladie, accidents de travail...), coordonne le temps de travail des agents des écoles et l'affectation du personnel remplaçant selon les besoins, identifie les besoins de la collectivité, participe aux recrutements, coordonne le dispositif d'évaluation des agents, prépare et élabore le plan de formation, pilote les relations avec les instances paritaires, diffuse en interne les informations liées à l'administration de la collectivité, conseille et oriente le personnel, ou encore veille à l'application des conditions générales du travail.



Intercommunalité et prolongement de l'A12 Deux dossiers cruciaux pour

L'intercommunalité et le prolongement de l'A12 sont deux dossiers d'actualité, dont les enjeux engagent l'avenir de Coignières et la qualité de vie de ses résidents. Le Maire Henri Pailleux rappelle ici la position de la Municipalité en faveur de l'intérêt général et de ses concitoyens.

Intercommunalité : Vers un rattachement à la Communauté de Communes des Etangs

Dans le bulletin municipal n° 82, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet et de dénoncer un objet purement technocratique qui préfigure la disparition de nos 36.000 communes, alors qu'elles constituaient une richesse à **dimension humaine** pour les 33.000 villes de moins de 5.000 habitants, avec **des élus non inscrits politiquement** et connus de tous leurs administrés.

En lieu et place, il y a maintenant des communautés de communes regroupant des clochers éloignés de plusieurs kilomètres, avec des conseillers communautaires que personne ne connaîtra et surtout, des citadelles à conquérir pour les partis politiques. Et le pire dans cette affaire, c'est que ni le Sénat, ni l'Association des Maires de

France (AMF) ne défendent ce qui est pourtant leur fond de commerce !

Si je reprends ma plume, c'est que les choses ont évolué depuis le 31 décembre 2012, car le Préfet, en application de la loi, n'a pas pris les arrêtés figeant les communautés de communes qu'il avait fait approuver par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), dans laquelle je siège. Pour ne parler que de notre secteur, Coignières et Maurepas sont de ce fait restées des communes isolées, ce qu'interdit la loi.

Le nouveau Préfet s'est vu signifier par Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur, de boucler la carte intercommunale des Yvelines. Pour notre part, nous avons demandé à être rattachés à la communauté de communes « Canton de Montfort-Cœur d'Yvelines », alors que Maurepas avait exprimé son souhait d'être rattachée à la « Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines » (CASQY), et signifié sa volonté de ne pas nous suivre.

Dans la mesure où il faut qu'il y ait une continuité territoriale entre les communes et que la CASQY ne voulait pas intégrer Maurepas, la seule solution qui s'offrait au Préfet était de nous rattacher à la « Communauté de Communes des Etangs », qui regroupe aujourd'hui les communes des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines et des Bréviaires.

Pour information, le schéma intercommunal de 2011 prévoyait l'intégration de celle-ci dans la communauté de communes « Plaines et Forêts d'Yvelines », autour de Rambouillet. La dimension de cette communauté de communes nous avait conduit au choix que nous avons fait à l'époque.

Aujourd'hui, ce qui est proposé avec 5 communes est plus acceptable. Elle sera soumise au vote de la CDCI en décembre prochain et nous avons décidé de l'accepter, ainsi que Maurepas.

Il convient de savoir qu'en application de la loi, seul le Préfet est décisionnaire et que la CDCI peut difficilement faire obstacle à ses propositions. Dans la mesure où nous intégrons une communauté de communes existante et qui fonctionne depuis plusieurs années, Maurepas et nous mêmes serons dans l'obligation d'adopter les statuts et règlements en vigueur, mais cela devra être rediscuté. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir lors du mandat prochain.

Prolongement de l'Autoroute A12 : Le refus de la transformation de la RN10 en voie autoroutière

Pour celles et ceux d'entre vous qui y ont participé, ils

du Débat Public (CNBP) d'organiser un débat public, lequel s'est déroulé entre février et juin 2006, avec 13 réunions thématiques et 600 participants en moyenne aux réunions. Le rapport remis au nouveau Ministre des Transports **Dominique Perben** était très clair.

Il préconisait une réalisation de toute urgence, un prolongement en site neuf et après, la transformation de la RN10 en boulevard urbain. C'est ce que nous souhaitons, mais le Ministre a fait un choix inacceptable en préconisant un tracé en tranchée couverte sous la commune de La Verrière.

Aujourd'hui, la situation est dramatique, car le « Schéma Directeur de la Région Ile-de-France » (SDRIF) a supprimé le tracé prévu pour le prolongement, ce qui engendrera la transformation de la RN10 en voie autoroutière. **C'est tout simplement catastrophique et inique**, car cela aura pour conséquence de couper Coignières en deux, et surtout de conduire à la faillite de toute notre vitrine commerciale et entraîner, in fine, la mise au chômage de milliers de salariés, la zone Pariwest de Maurepas n'étant pas épargnée.

C'est l'automobile qui fait notre richesse, à condition qu'elle ne passe pas à 110 km/heure, sans s'arrêter.

Le vote du SDRIF a eu lieu le vendredi 18 octobre dernier et depuis le mois de juillet, **Guy Malandain, Maire de Trappes, Georges Mougeot, Maire de Maurepas, Jacques Bouchet, Maire des Essarts-le-Roi, et moi-même**, avons tiré le signal d'alarme à l'Élysée, Matignon, au Ministère des Transports, au Conseil Général et bien entendu au Conseil Régional... mais en vain.

L'avenir de Coignières

savent les combats que nous avons menés entre 1986 et 2006 : 5 barrages sur la RN10, 3 opérations escargots sur la RN10 jusqu'à Versailles, 15 conférences de presse, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) et une multitude de réunions à Matignon, au Ministère des Transports, au Conseil Régional et au Conseil Général. A la manœuvre, le « **Groupe de Travail du Prolongement de l'A12 par le Vallon du Pommeret** », que j'avais créé en 1988 avec le Maire de La Verrière et qui regroupait toutes les communes riveraines de la RN10 entre Trappes et les Essarts-le-Roi.

Notre objectif était d'obtenir de l'Etat et de la Région le bouclage du réseau autoroutier francilien entre la fin de l'A12 à Trappes, l'A10 à Allainville et l'A11 à Ablis. Ce maillon qui manque avait été décidé par Paul Delouvrier en 1965 et inscrit au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP). Depuis, il avait été reconduit dans toutes les révisions du Schéma Directeur (SDAURIF en 1976 et SDRIF par la suite).

Lors d'un petit-déjeuner en 2005 avec **Gilles de Robien, Ministre des Transports**, et le Directeur des Routes du Ministère, je n'avais pas eu grand mal à les convaincre de l'urgence du prolongement. En application de la loi, le Ministre avait alors demandé à la Commission Nationale

Nous avons demandé un rendez-vous à Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional. Il ne nous l'a pas accordé et il n'a même pas daigné répondre à nos courriers. **Tous ses prédécesseurs nous avaient reçus** ; son comportement est proprement inadmissible. Nous sommes en République et en Démocratie, ce qui suppose un minimum de respect des élus qui le sollicitent.

A l'évidence ce prolongement **relève de l'intérêt général** et à l'évidence, comme l'avait bien compris **Gilles de Robien**, il convenait de le réaliser.

L'avoir supprimé du SDRIF est un crime contre le bon sens et, pour Jean-Paul Huchon, c'est démontrer qu'il ne s'intéresse ni à l'économie des communes de sa région, ni à l'emploi, ni à la vie des automobilistes de la RN10, ni aux nuisances sonores et chimiques en milieu urbain, lesquelles vont croître pour les riverains de la RN10.

Telle est la situation préoccupante à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Il va falloir nous battre pour tenter de revenir en arrière si cela est possible et surtout être très vigilants.

L'intérêt bien compris de Coignières et des communes riveraines de la RN10 sera de refuser fermement tout travaux de nature à la transformer en voie autoroutière.

Focus en images sur les derniers événements en Ville

Les associations tiennent forum



Plus de 35 clubs sportifs et associations culturelles, caritatives et de loisir se sont réunis à l'Espace Alphonse Daudet pour présenter au public leurs activités et disciplines. Une invitation à laquelle plus de 500 Coignériens ont répondu le 7 septembre, en venant s'inscrire ou réitérer leur adhésion.

Cette saison voit l'arrivée de trois nouvelles animations sur la Ville : la Gym Douce Santé, les Ateliers Théâtre pour enfants animés par la Troupe du Crâne, mais aussi les Ateliers Créatifs du Coignières Foyer Club, qui raviront les amateurs de scrapbooking, peinture et mosaïque. Une fois encore, l'année promet d'être riche en activités, créations, échanges et rencontres au sein des équipements et des installations pluridisciplinaires mis à disposition par la Ville.



Les jardiniers ont la parole



La Ville de Coignières est partenaire de l'opération **Paroles de Jardiniers**, initiée au mois de septembre par l'Office de Tourisme du Conseil Général des Yvelines. Cette seconde édition a accueilli plus de 50 jardiniers, néophytes et passionnés, dans le Parc de la Prévenderie, autour d'ateliers d'initiation et de sensibilisation sur le thème *Le jardin et ses bienfaits*. L'écologie était donc le fil rouge des animations proposées

par les professionnels des espaces verts de la ville. Ravis de prodiguer leurs conseils et astuces en faveur d'un jardin naturel, ces derniers ont par ailleurs dévoilé les vertus médicinales de certaines plantes et leurs techniques de décoction.

Des échanges de graines et plants, ou encore un atelier dédié aux tout jeunes jardiniers en herbe, complétaient la rencontre.



Coignières Atout Prix booste le commerce local

Plus de 100 commerces se sont associés à la quinzaine commerciale **Coignières Atout Prix**, initiée par la Municipalité et l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique de Coignières (APDEC) en faveur de la relance et du soutien économiques des enseignes, mais également du pouvoir d'achat des consommateurs.

Une kyrielle de promotions et de réductions était ainsi proposée, du 19 octobre au 3 novembre, dans de nombreux secteurs d'activités : bricolage, alimentation, habillement, équipement de la maison, loisirs, restauration, services à la personne, automobile...

Tout au long de ce temps fort, la fréquentation des commerces a enregistré une hausse notable, qui a naturellement fait le bonheur des commerçants mais aussi des aficionados de shopping. Une opération « gagnants-gagnants ».

Enfin, cerise sur le gâteau : un concours mettait en jeu 2.000 euros à remporter en bons d'achat auprès des enseignes partenaires.





Belles prises !

300 kilos : c'est le poids total de poissons pêchés par les 27 participants lors de la **Fête de la Pêche**, organisée par l'association Le Joyeux Moulinet, samedi 28 septembre à l'étang du Val Favry, par une météo clémente.

Au coup, à l'anglaise ou en plombée, ce concours a permis aux pêcheurs de tous niveaux, chevronnés et débutants, de s'illustrer en remplissant leurs bourriches de carpes, tanches, gardons, perches et carassins.

Côté challenge, l'enjeu consistait à enregistrer des captures aussi qualitatives que quantitatives, en vue de décrocher l'un des nombreux prix en lice : coupes, médailles, matériel de pêche et bons d'achats.

Ouvert à tous, ce concours accueillait également les enfants et adolescents, qui ont totalisé 16 prises et remporté chacun un poisson rouge.

Chez les adultes, la pêche fut particulièrement fructueuse : 283 poissons ont été dénombrés et pesés par les gardes pêche Lionel Lourdin et Jean-Luc Tanguy. Les récompenses ont été attribuées par le Président de l'association, Serge Pradines, aux côtés de son trésorier André Demay et du conseiller municipal délégué Claude

Menthon, qui représentait le Maire Henri Pailleux.

Toutes nos félicitations, par ordre de classement, à :
Catégorie Jeunes : Noë Fuhrmann, Victor Lourdin, Roman Szwedkowski, Mathieu Rio, Barbara Vigneron, Laura Pradines, Billal Hattab, Adrien Marie, William Geay, Gabriel Flotte, Jérémy Roussier et Tan Pradines.

Catégorie Adultes : Stéphane Bagot, Christophe Sergeant, Benoit Panier, Gérard Betton, Jean-Luc Tanguy, Patrick Chotard, Alex Trullard, Michel Gode, Hadj Benzerga, Jean-Claude Guero, Christophe Flotte, Gérard Caro, Alain Davory, Pierre Pradines..., sans oublier l'unique concurrente féminine, qui a accroché 4 jolies prises à son hameçon : Fabienne Fontaine.





Soyez informés en temps réel par mail

Travaux en Ville, grève dans les transports ou dans les écoles avec l'instauration d'un service minimum, événement majeur, nouveauté... : soyez informés en temps réel, par un simple message court et informatif, par mail.

Pour ce faire, il vous suffit de vous inscrire par mail en précisant vos nom, prénom et adresse mail à :

communication.secretariat@coignieres.fr

Il est à noter que cette liste de diffusion est strictement confidentielle : elle est uniquement gérée par le service Communication de la Ville, pour l'envoi exclusif d'informations pratiques et locales.

Optez pour les petites annonces numériques

Vous recherchez une baby-sitter ? Vous louez une chambre ? Vous vendez votre scooter ? Vous proposez un service de repassage à domicile ? Plus d'hésitation, connectez-vous sur le site de la ville à la **rubrique Petites Annonces !**

Cette plateforme accélère la mise en relation des citoyens en déposant ou répondant à des annonces, classées par thèmes : Achat-vente divers – Animaux – Auto-moto – Chambre à louer – Cours, leçons et soutien scolaire – Covoiturage – Garde d'enfants – Location saisonnière – Perdu-trouvé – Travaux ménagers et bricolage.

La durée de publication des annonces, qui peuvent être illustrées d'une photo ou d'un visuel, varie au choix, de 2 semaines, 1 mois ou 3 mois renouvelables.

Ce service est disponible sur :
www.coignieres.fr / **Ville dynamique** / **Rubrique petites annonces**

Erratum

Une erreur de frappe s'est glissée dans la dernière édition du guide **Mes Loisirs en Poche**, à la rubrique Associations caritatives et diverses, page 15.

A la dénomination UNAFAM, il fallait lire : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées **psychiques**.

Rappels que cette association propose aux familles un accueil personnalisé, confidentiel et gratuit et organise de surcroît des rencontres à thèmes, des conférences et des groupes de parole, en relation avec les troubles psychiques. Enfin, la structure délivre également toutes les informations relatives aux aides financières et structures de soins destinées aux personnes handicapées psychiques.

Informations complémentaires :

UNAFAM - 01 39 49 59 50 - www.unafam78.com

Contact sur Coignières : Martine de Tilly - 06 89 18 43 92
mtilly@free.fr

Nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale

Le bureau de Poste de Coignières, implanté au centre commercial "Le Village", accueille dorénavant le public du **mardi au vendredi de 14h à 17h30** et le **samedi de 9h à 12h**.

Dialogue et échanges avec Initiative & Changements

L'association laïque et apolitique **Initiative & Changements**, reconnue d'utilité publique depuis 1968 et agréée par le Ministère de la Jeunesse, initie et anime des espaces de rencontre et de dialogue entre les personnes de toutes cultures et origines, générations, convictions et familles de pensée.

Sa mission vise à favoriser un meilleur vivre ensemble, à travers un changement de regards et de comportements individuels, respectueux de l'identité plurielle des citoyens.

Pour ce faire, l'association organise des espaces de dialogue et d'échanges entre les participants répartis en petits groupes, sur les villes de Coignières, Trappes et Versailles. Dans la confiance et le respect de chacun, les intervenants expriment alors la richesse et les difficultés de leur vécu respectif, démarche qui favorise un meilleur pluralisme des idées et la reconnaissance des différences, contribuant ainsi à une société plus solidaire et apaisée.

Pour la saison 2013-2014, plusieurs rencontres sont d'ores et déjà planifiées à la Maison de Voisinage, sur le thème général : « Au carrefour de nos expériences, quels regards sur l'avenir ? ».

C'est ainsi que le public est attendu nombreux, à partir de 20h15, pour échanger sur les sujets suivants :

- « **Famille et société : quels nouveaux rapports** », vendredi 6 décembre,
- « **Les jeunes : comment penser l'avenir avec optimisme ?** », jeudi 13 février 2014.

L'entrée est ouverte à tous, libre et gratuite.

Contact :

Fekri Jmaïel : 06 13 28 21 00 - fjmaiel@free.fr

Jean-Marc Bédouelle : 06 67 65 35 73

Renseignements complémentaires :

www.ic-fr.org/projets/dialogue



Tout savoir sur les médicaments

Le Ministère de la santé vient de mettre en ligne une base de données et d'information sur les médicaments.

Répertoire par médicament ou par substance active, règles de prescription, déclaration d'effets indésirables, liste des médicaments sous surveillance, questions-réponses... de nombreuses rubriques sont proposées aux internautes sur le site : www.medicaments.gouv.fr

CAF et APA : nouveaux e-services en ligne

De nouveaux services sont mis en ligne sur les sites de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil général des Yvelines, afin d'accélérer le montage des dossiers :

- Concernant les demandes d'aide au logement et de changement de situation, la CAF permet dorénavant aux allocataires d'envoyer leurs documents et pièces justificatives sous forme de fichiers dématérialisés, à partir de l'espace « Mon compte », rubrique « Mes démarches en ligne », sur le site www.caf.fr ;
- Le Conseil Général offre désormais la possibilité aux personnes âgées d'effectuer directement leur demande de dossier d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) sur le site www.yvelines.fr/apa, mais aussi d'estimer l'aide financière qui leur sera accordée.

Shopping en Ville

De nouvelles enseignes s'implantent régulièrement sur la Ville, dans des secteurs aussi variés que la restauration, l'hôtellerie, la décoration, l'ameublement, l'immobilier, l'informatique, le bricolage... Elles seront ravies de vous accueillir.



BABOU

Discount de l'équipement de la maison et de la personne

Centre commercial "Le Forum"
0 826 286 286 (numéro spécial
0,15 €/minute)
www.babou.fr

CALLIGARIS

Meubles et décoration

13 rue du Pont d'Aulneau
01 30 89 90 00

CHEZ JINY

Restaurant spécialiste en fruits de mer

109 RN 10
01 30 49 84 19

DECATHLON

Articles et équipements de sports et loisirs

Centre commercial "Le Forum"
01 79 92 13 70
www.decathlon.fr

L'INVENTAIRE DU MOBILIER

Déstockage de Meubles - Salons Literie

Centre commercial "Le Forum"

MAISON SESAME

Constructeur de maisons individuelles

215 RN 10
01 82 84 00 46



RED CEDAR JARDIN

Abris de jardin et constructions en bois

38-42 RN 10
01 30 49 20 91
www.red-cedar-jardin.com

TOP FORME

Nutrition sportive Vêtements et accessoires

40-42 rue des Broderies
09 81 33 17 40
www.topforme-nutrition.com

YESSS ELECTRIQUE

Distributeur de matériel électrique

28 avenue de la Gare
01 30 05 12 50
www.yesss-fr.com

Les décisions municipales majeures

Conseil Municipal du 26 juin

- Attribution au Trésorier principal, Receveur de Maurepas, de l'indemnité de conseil de 715,57 €, pour le second semestre 2012 – (délibération adoptée à la majorité et 3 abstentions).
- Versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 € à l'association « Club des Nageurs de Maurepas » – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 € à l'association « INSERPRO » – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Attribution du marché de nettoyage des bâtiments communaux à l'entreprise « Compagnie Parisienne de Nettoyage », conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres. Le marché, effectif au 1^{er} septembre, est conclu avec un seuil minimum de 55.000 € HT et un maximum de 140.000 € HT – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Imputation des retards sur les marchés de travaux pour la restructuration et l'extension de l'Hôtel de Ville de Coignières et application de pénalités de retard à l'entreprise LTHS, pour un total de 127 jours, soit un montant de 62.230 € HT – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Dénomination du jardin situé entre la Sente du Clair de Lune et la rue des Étangs, « Square du Clair de Lune » – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Vœu émis par le Conseil Municipal en faveur du respect de l'autonomie des communes et des compétences des maires, assorti d'une demande faite au Gouvernement, de retirer immédiatement le projet de loi sur la décentralisation et d'organiser une véritable concertation avec l'ensemble des communes franciliennes pour remettre à plat cette réforme dans son ensemble – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).

Les Coigniériens sont invités à assister aux prochains conseils municipaux qui se dérouleront **les vendredis 22 novembre et 13 décembre à 20h45**, dans la salle du conseil municipal de la **Mairie**

Le Carnet des Coigniériens

- Bonheur -

- 08/07/2013** BASTIDA Rafael
- 16/07/2013** TABARKI Nöyla
- 24/07/2013** LAMY Lili
- 30/07/2013** DRIOUX Lola
- 30/08/2013** FORMA Eryk
- 03/09/2013** IDBELLA Issam
- 06/09/2013** GUILLOT DE CALDAS Rafael
- 17/09/2013** DJOUMER Maëlle
- 17/10/2013** GHEHIOUECHE Mayssa
- 21/10/2013** BOULAYOUNE Selma
- 23/10/2013** VILETTE Céline
- 24/10/2013** HAIDARA Omar

- Félicitations -

- 31/08/2013** Stéphanie LEPAGE et Fabien STARON
- 12/10/2013** Alexandra OGER et Nicolas PINET

- Regrets -

- 20/07/2013** COZIC Michel, à l'âge de 56 ans
- 30/08/2013** DIAS DA COSTA Maria Do Carmo, née ALMEIDA, à l'âge de 74 ans
- 11/09/2013** NEZALI Yamina, née SAHRAOUI, à l'âge de 84 ans
- 24/09/2013** GALLIOT Gérard, à l'âge de 63 ans
- 08/10/2013** LEPAGE André, à l'âge de 74 ans



Le Conseil municipal en apesanteur ?

La suppression des deux derniers conseils municipaux (septembre et octobre) au prétexte qu'il n'y avait pas suffisamment de dossiers à examiner laisse une impression étrange dont le poète seul a peut-être la réponse : « Ô temps suspend ton vol / Et vous heures propices / Suspendez votre cours ». Mais Lamartine n'a jamais mis les pieds à Coignières et le Val Favry n'a rien du lac du Bourget dont les rameurs battaient les eaux en cadence. En cette fin de mandature, il ne manque pourtant pas de sujets à évoquer, de l'intercommunalité à la maison médicale en passant par le synthétique du terrain de football. Certes, ils nous éloignent des vers romantiques de ce grand auteur du XIXe siècle, mais nous rapprochent de la vraie vie.

Si vous avez suivi l'actualité intercommunale en lisant notamment l'article que nous y avons consacré sur notre blog www.coignierespourtous.net, vous savez que le préfet des Yvelines a enfin tranché : Coignières et Maurepas rejoindront à la fin de l'année la Communauté de communes des Etangs (Le Perray-en-Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi). L'option retenue par le préfet a le mérite de regrouper des communes au poids démographique assez proche à l'exception de Maurepas, appartenant au même bassin de vie et situées sur un axe de communication cohérent (la RN10 et la ligne Paris-Chartres). Nous serons donc plus forts pour négocier avec le STIF, la SNCF, le ministère des Transports et apporter ensemble des solutions à nos problématiques de déplacement. En entrant dans une communauté de communes à dimension humaine, le caractère rural de Coignières, que nous entendons bien conserver, ne pourra être remis en cause puisque les trois communes que nous rejoignons appartiennent au Parc naturel régional de la Haute-Vallée-de-Chevreuse.

Vert, mais synthétique, notre nouveau revêtement du terrain de football, est loin aujourd'hui de faire l'unanimité. Comme pour certaines opérations cosmétiques de voirie, notre maire met les bouchées doubles en cette fin de mandat. Du coup dans la précipitation, certains travaux sont réalisés à l'économie et à la va-vite. C'est assurément le cas du nouveau revêtement du stade de football dont la particularité est, puisque le soubassement n'a pas été repris, de ne pas être partout au même niveau, voire de présenter ça et là des creux et des bosses. Nous pouvons toujours nous consoler en disant que c'est nettement mieux qu'avant, mais il est à craindre qu'il faille, vu la qualité moyenne du synthétique, le reprendre à nouveau dans les dix ans qui viennent.

Enfin, la maison médicale, que notre groupe a portée et obtenue grâce à une pétition que vous avez massivement signée, accouche dans la douleur. L'acharnement que semble mettre notre maire à entraver la réussite de ce projet serait ridicule s'il n'était en même temps dangereux pour l'avenir des services de santé dans notre commune.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'y a toujours pas d'accord avec les médecins. Le risque demeure donc qu'une partie du bâtiment dont l'inauguration, élection oblige, devrait se faire en décembre, reste vide. Dans notre dernier Coignières pour Tous vous en dit plus, que vous pouvez consulter sur notre blog, vous avez toutes les données du problème. Il paraît normal que les médecins ne veuillent pas payer un loyer sans aucun rapport avec ce qui se pratique habituellement dans ce type de structure au prétexte qu'une fois encore notre maire a fait dans le grandiose ! Vous avez aimé la nouvelle mairie, vous adorerez la maison médicale !

A Coignières, le 20 octobre.

Madeleine ANDREANI, Thiéry CHABAS, Didier FISCHER, Patricia MONTOUT-BELLONIE, Alain OGER

Responsabilités ou opposition

La démocratie locale implique, à notre sens, le respect dû aux idées différentes et une place fonctionnelle à accorder aux élus minoritaires. Cependant, une opposition si elle est, bien sûr, en droit de contrôler l'exécutif, doit aussi se comporter de façon responsable et non simplement s'adonner à la critique systématique, à la polémique et à la manipulation.

La loi électorale interdit clairement la publication, dans le bulletin municipal, de tout article de propagande électorale, directe ou indirecte. Elle interdit plus précisément toute communication qui n'aurait pas un caractère neutre, informatif et, bien évidemment, non polémique.

La majorité municipale s'est toujours scrupuleusement conformée à ces règles de bon sens, fondées sur l'exigence d'équité entre les candidats et de respect de la démocratie.

C'est, par exemple, en respect de ces principes que notre Maire a fait le choix de supprimer son "éditorial", pourtant habituel alors que celui-ci n'est pas interdit par la législation.

Face à notre attitude responsable et conforme au droit, comment doit-on interpréter la demande de l'opposition d'insertion dans le bulletin municipal de notre Commune d'un texte d'une critique volontairement biaisée, outrancière et systématiquement polémique à l'approche des prochaines élections municipales ?

Pourtant la jurisprudence a clairement et logiquement rappelé, de longue date, que les propos tenus dans l'espace réservé à l'opposition dans le bulletin municipal ne doivent pas répondre à des fins de propagande électorale (cf. CE, 3 juillet 2009, élections municipales de Montreuil-sous-Bois).

Cependant, nonobstant la violation des principes précités issus de la loi électorale, le Maire en sa qualité de Directeur de la publication a décidé, en respect du droit d'expression, de ne jamais refuser l'insertion d'un texte de l'opposition, ni d'en retrancher un seul mot.

Pour autant, comment la majorité municipale peut-elle réagir dans ce bulletin face aux procès d'intention, aux exposés déformés, aux critiques stériles et dépassées ou encore aux attaques polémiques de l'opposition ?

Face à ce positionnement stérile, nous avons fait le choix de la responsabilité, c'est-à-dire le choix volontariste d'aller au bout de notre programme et des projets décidés durant ce mandat, dans l'intérêt de la Commune.

Quoi qu'il en soit, nous formons le vœu pour les futures assemblées délibérantes et, plus généralement, pour la démocratie locale que les prochains scrutins municipaux permettront de dégager des oppositions ayant une haute idée de leurs responsabilités et de leurs fonctions, en adoptant une attitude de type partenarial, uniquement dictée par l'intérêt des administrés et sachant reconnaître les bonnes initiatives et actions de la Majorité.

Les collectivités territoriales ont tout à y gagner.

Bien cordialement,
Josyane Gorgibus
Première Adjointe

Salons Antoine de Saint-Exupéry

Jeudi 21 novembre

Journée de Recrutement



Venez à la **rencontre** de
votre **futur employeur**